

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1741

26 août 2010

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	83532	Kleopatra Lux 2 S.à r.l.	83544
ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	83532	Luminaires Francis Ney S.A.	83545
Acelux S.C.A. Holding	83568	MAF Finance S.à r.l.	83545
Agence de Voyages GLOBUS s.à r.l.	83527	Majo Participations S.à r.l.	83545
Allegro S.à r.l.	83567	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	83545
Altomare S.A.	83567	Nascer do Sol, S.à r.l.	83551
Apollo Portland EU II S.à r.l.	83567	Niramore International S.A.	83546
Apollo Portland EU II S.à r.l.	83568	O'Key Group S.A.	83546
Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l. ..	83533	PHM Topco 13 S.à r.l.	83535
Bensell Real Estate Germany II S.à r.l. ..	83535	Pictet International Capital Management	83566
Cameron Lux MYR Sarl	83559	Potella Investissements S.A.	83550
Capita Finance S.A.	83542	Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A.	83550
Car Tec S.A.	83541	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.	83522
Chancery Place Limited S.à r.l.	83541	Sanary Investments S.à r.l.	83550
D.D.P. Company S.A.	83541	Sandix & Co S.A.	83551
Debswana Investments	83542	Schreinerei Posch	83553
Decal International Holding S.A.	83532	Sierra de Urbasa	83550
Decal S.A.	83542	SMCB Power S.A.	83533
DIT Luxembourg 1 S.à r.l.	83554	Tosanpo S.A.	83566
Dorinda Holding S.A.	83546	Touch of Grace	83566
EMDI Congruent Solutions S.A.	83543	Vertimo S.A.	83546
Exatrade, S.à r.l.	83543	Wegner & Beteiligungs- und Handelsge- sellschaft in Hamburg	83543
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.	83543	Whitelabel III S.A.	83568
FARACO, Anciens Etablissements Eug. Hamilius S.A.	83544	Whitelabel II S.à r.l.	83544
Food Concepts Holding SA	83527	Whitelabel I S.à r.l.	83541
Fruits et Légumes Import S.A.	83533	Wildmotion S.A.	83567
Goiana S.A.	83544		
iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l.	83527		

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.025.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of May at 3 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.278.

Here represented by Ms Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 October 2009, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 2245 of 17 November 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.882 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 5 March 2010, in the process of publication in the Mémorial C.

II. That the 2,825,001 (two million eight hundred twenty-five thousand one) shares of a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 2,825,001 (two million eight hundred twenty-five thousand one United States Dollars) to USD 21,025,001 (twenty-one million twenty-five thousand one United States Dollars) by the issuance of 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 163,800,000 (one hundred sixty-three million eight hundred thousand United States Dollars), which shall be allocated to a specific share premium account reserved to the benefit of Rowan S116E#1, Inc. and its successors and assignees, of which USD 1,820,000 (one million eight hundred twenty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan S116E#1, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 2,825,001 (two million eight

hundred twenty-five thousand one United States Dollars) to USD 21,025,001 (twenty-one million twenty-five thousand one United States Dollars) by the issue of 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 163,800,000 (one hundred sixty-three million eight hundred thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), of which USD 1,820,000 (one million eight hundred twenty thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

It is further resolved that the Share Premium shall be allocated to a specific share premium account to the exclusive benefit of the holder of the New Shares (the "Share Premium Account"), so that any sums from the Share Premium Account be paid only to the holder of the New Shares.

The New Shares will be subscribed and paid-up by Rowan S116E#1, Inc., an exempted limited liability company formed under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Contributor") through a contribution in kind consisting in Rowan EXL-I, an offshore drilling unit, registered under the flag of the Marshall Islands with official number 3727 ("Rowan EXL-I"), having a fair market value of USD 182,000,000 (one hundred eighty-two million United States Dollars).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind as described below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Annick Braquet, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind.

Description of the contribution

The Contribution is reflected in the balance sheet of the Contributor dated 30 April 2010 (the "Contribution").

The Contribution is composed of Rowan EXL-I owned by the Contributor.

Valuation

The net value of the Contribution is USD 182,000,000 (one hundred eighty-two million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 4 May 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of Rowan EXL-I to be contributed is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The valuation being in the process of finalisation, it might have an impact on the net value of the Contribution. In such case, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a sole shareholder's meeting to be held under private seal.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) John L. Buvens, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

b) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

d) Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B;

all represented here by Ms Annick Braquet, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 4 May 2010;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan Luxembourg S.à r.l., holder of 2,825,001 (two million eight hundred twenty-five thousand one) shares,
- Rowan S116E#1, Inc., holder of 18,200,000 (eighteen million two hundred thousand) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the paragraph 1 of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows (the other paragraphs of the article remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 21,025,001 (twenty-one million twenty-five thousand one United States Dollars), represented by 21,025,001 (twenty-one million twenty-five thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

... "

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 7,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mai à 15.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social sis 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.278,

ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est le seul associé de «Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.» une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2245 du 17 novembre 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.882 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié devant le notaire instrumentant en date du 5 mars 2010, en cours de publication au Mémorial C.

II. Que les 2.825.001 (deux millions huit cent vingt-cinq mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 18.200.000 USD (dix-huit millions deux cent mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 2.825.001 USD (deux millions huit cent vingt-cinq mille et un Dollars américains) à un nouveau montant de 21.025.001 USD (vingt et un millions vingt-cinq mille et un Dollars américains) par l'émission de 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 163.800.000 USD (cent soixante-trois millions huit cent mille Dollars américains) qui seront alloués à un compte de prime d'émission spécifique réservé au bénéfice de Rowan S116E#1, Inc. et de ses successeurs et cessionnaires, duquel un montant de 1.820.000 USD (un million huit cent vingt mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Rowan S116E#1, Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 18.200.000 USD (dix-huit millions deux cent mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 2.825.001 USD (deux millions huit cent vingt-cinq mille et un Dollars américains) à un montant de 21.025.001 USD (vingt et un millions vingt-cinq mille et un Dollars américains) par l'émission de 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «Nouvelles Parts»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale de 163.800.000 USD (cent soixante-trois millions huit cent mille Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 1.820.000 USD (un million huit cent vingt mille Dollars américains) sera alloué à la réserve légale.

Il est décidé que la Prime d'Emission sera allouée à un compte spécifique au bénéfice exclusif du détenteur des Nouvelles Parts (le «Compte de Prime d'Emission»), de façon à ce que les sommes dues provenant du Compte de Prime d'Emission seront payées uniquement au détenteur des Nouvelles Parts.

Les Nouvelles Parts seront souscrites et payées par Rowan S116E#1, Inc., une exempted limited liability company organisée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social sis Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman (l'«Apporteur») par voie d'un apport en nature consistant en Rowan EXL-I, une plateforme pétrolière enregistrée sous le drapeau des Iles Marshall, sous le numéro 3727 («Rowan EXL-I»), ayant une valeur de marché totale de 182.000.000 USD (cent quatre-vingt-deux millions de Dollars américains).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts par l'apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par voie d'un apport en nature.

Description de l'apport

Le patrimoine apporté par l'Apporteur est documenté dans le bilan de l'Apporteur à la date du 30 avril 2010 (l'«Apport»).

L'Apport se compose de Rowan EXL-I détenue par l'Apporteur.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport en nature s'élève à 182.000.000 USD (cent quatre-vingt-deux millions de Dollars américains). Ladite valeur a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 4 mai 2010 qui devra rester annexée à cet acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de Rowan EXL-I à être contribué est en phase d'être définitivement déterminée au moment de l'assemblée générale extraordinaire.

L'évaluation étant en cours de finalisation, elle pourrait avoir un impact sur la valeur nette de l'Apport. Dans un tel cas, seule la Prime d'Emission devra être ajustée en conséquence, en vertu de l'assemblée générale des associés qui se tiendra sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

a) John L. Buvens, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

b) William H. Wells, demeurant professionnellement au Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

d) Robert van't Hoeft, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B,

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 4 mai 2010;

agissant en leur capacité de gérants de la Société, demandent au notaire instrumentant d'acter comme suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport et son évaluation et confirment la validité de sa souscription et de son paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionariat de la Société est maintenant composé de la manière suivante:

- Rowan Luxembourg S.à r.l., détenteur de 2.825.001 (deux millions huit cent vingt-cinq mille et une) parts sociales
- Rowan S116E#1, Inc., détenteur de 18.200.000 (dix-huit millions deux cent mille) parts sociales.

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article demeurant inchangés):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 21.025.001 USD (vingt et un millions vingt-cinq mille et un Dollars américains), représenté par 21.025.001 USD (vingt et un millions vingt-cinq mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

... »

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.500,-

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20759. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010091168/270.

(100100889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

iii European Property Lux FinCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.988.

—
EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 16 juin 2010 que le siège social de la Société est transféré au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010086982/12.

(100097151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Agence de Voyages GLOBUS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6905 Niederanven, Centre Commercial Les Arcades.

R.C.S. Luxembourg B 25.282.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086985/9.

(100097189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

In the year two thousand and ten, on the first of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Food Concepts Holding SA", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on 18 September 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, under number 2060 dated 20 October 2009, registered with the Luxembourg Company Register under section B number 148.428 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed drawn up by a notarial deed on 6 November 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2415 dated 11 December 2009.

The Meeting is opened by Ms. Monica Porfilio, Manager, residing professionally at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Enrico Maria Neckels, residing at Via Paolo Uccello, 8, 20148 Milano, Italy.

The Meeting elects as scrutineer Me Philippe Morales, residing professionally at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the "Members of the Bureau" or the "Bureau".

The shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list, as well as the powers of attorney, after having been signed *in varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

It appears from the attendance list that one million five hundred fifty thousand two hundred eighty-one (1,550,281) shares with a par value of one euro (EUR 1.-), divided into one million three hundred ninety-eight thousand one hundred seventy-six (1,398,176) Class A shares and one hundred fifty two thousand, one hundred five (152,105) Class B shares were present or represented at the Meeting, Pursuant to article 70 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies, the Shareholders have been convened at the Meeting by registered letters sent on 21 June 2010 and thus have had due notice of, and have been duly informed of, the agenda prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reading of a Board of Director's report explaining the justification of the suppression of the Shareholder's preferential subscription right.
2. Decision to suppress the Shareholder's preferential subscription right.
3. Decision to increase the Company's share capital by an amount of up to EUR 260,000 by the creation and the issue of up to 260,000 new class B shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1) per share, having the same rights and obligations that the existing class B shares.
4. Subscription of new class B shares with a price of EUR 2.303.- each consisting in EUR 1.- as par value and 1.303.- as share premium.
5. Fully payment in cash of the new class B shares.
6. Amendment of article 5.1 of the Articles so as to reflect the decision taken.
7. Decision to grant power and authority to any director of the Company to register the issue of the new B shares in the share register of the Company.

III. The Meeting, after deliberation, takes the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The President reads the Board of Director's report explaining the justification of the suppression of the Shareholder's preferential subscription right. This report will remain attached hereto.

Second resolution

The meeting approves the suppression of the Shareholder's preferential subscription right as presented by the board of directors' report.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of one hundred ninety six thousand two hundred twenty Euro (EUR 196,220.-) so as to raise it from its current amount of one million five hundred sixty-three thousand three hundred and seven Euro (EUR 1,563,307.-) represented by one million three hundred ninety-eight thousand one hundred and seventy-six (1,398,176) class A shares and one hundred sixty-five thousand one hundred and thirty-one (165,131) class B shares to one million seven hundred fifty nine thousand five hundred twenty seven Euro (EUR 1,759,527.-) by the creation and the issue of one hundred ninety six thousand two hundred twenty (EUR 196,220) new class B shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and obligations that the existing class B shares.

Fourth resolution

The Meeting, accepts and records the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

- The existing shareholder, HAMR Holding AG, a company incorporated under the laws of Switzerland with registered office in Rebstein, constituency of Rheintal, canton of Saint Gallen (Switzerland), at 17, Balgacherstrasse, registered with the commercial registry of the canton of Saint Gallen (Handelsregister des Kantons St. Gallen), under number CH. 320.3.065.825-2, here represented by Mr. Enrico Maria Neckels, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 25 June 2010, which declares to subscribe for one hundred two thousand eight hundred sixty one (102,861) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of two hundred thirty six thousand eight hundred eighty eight Euro and eighty eight Cents (EUR 236,888,88), one hundred two thousand eight hundred sixty one Euro (EUR 102,861.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company;

- European Market Entry Strategies LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by Mr. Enrico Maria Neckels, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 25 June 2010, which declares to subscribe for twenty one thousand seven hundred eleven (21,711) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of fifty thousand Euro forty three Cents (EUR 50,000.43), twenty one thousand seven hundred eleven Euro (EUR 21,711.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company;

- Mr. Bodo von Laffert, an individual born in Hamburg, on 20 June 1969 and residing in Am Westerpark, 25, 22609 Hamburg, Germany, here represented by Mr. Enrico Maria Neckels prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 23 June 2010, declares to subscribe for seventeen thousand three hundred sixty nine (17,369) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of forty thousand Euro and eighty one Cents (EUR 40,000.81), seventeen thousand three hundred sixty nine Euro (EUR 17,369.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company;

- Mr. Enrico Maria Neckels, an individual born in Milan, Italy, on 1 January 1964 and residing at Via Paolo Uccello 8, 20148 Milan Italy, declares to subscribe for six thousand five hundred thirteen (6,513) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of fourteen thousand nine hundred ninety-nine Euro forty-four Cent (EUR 14,999.44), six thousand five hundred and thirteen Euro (EUR 6,513.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company;

- Mr. Niels Neumann-Nattermüller, an individual born in Hamburg on 12 August 1972 and residing at Grindelhof 83, Hamburg, Germany here represented by Mr. Enrico Maria Neckels, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 25 June 2010, declares to subscribe for four thousand three hundred forty two (4,342) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of nine thousand nine hundred ninety nine Euro and sixty three Cents (EUR 9,999.63), four thousand three hundred forty two Euro (EUR 4,342.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company;

- Mr. Michael Alexander Wieninger, an individual born in Passau on 8 July 1963 and residing at Landwehrstrasse, 16, 80336 München, Germany, here represented by Mr. Enrico Maria Neckels, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 June 2010, declares to subscribe for forty three thousand four hundred twenty four (43,424) new class B shares and to fully pay up them by way of a contribution in cash in an amount of one hundred thousand five Euro and forty seven Cents (EUR 100,005.47), forty three thousand four hundred twenty four Euro (EUR 43,424.-) of which to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Fifth resolution

All the B shares and the share premiums have been fully paid-up in cash, so that the amount of four hundred fifty one thousand eight hundred ninety four Euro and sixty six Cents (EUR 451,894.66) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1 of the Articles is amended and now read as follows:

5.1. "The share capital is set at one million seven hundred fifty nine thousand five hundred twenty seven Euro (EUR 1,759,527.-) represented by one million three hundred ninety-eight thousand one hundred and seventy-six (1,398,176) Class A shares and three hundred sixty one thousand three hundred fifty one (361.351) Class B shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Seventh resolution

The Meeting resolves to reflect the above in the share register of the Company and empowers and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the shareholders in the share register of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société anonyme «Food Concepts Holding SA», une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2060 du 20 octobre 2009, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.428 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant acte notarié le 6 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2415 du 11 décembre 2009.

L'Assemblée est ouverte par Madame Monica Porfilio, Manager résidant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, la présidente,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Enrico Maria Neckels, résidant à Via Paolo Uccello, 8, 20148 Milan, Italie.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Philippe Morales, Avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau.

Les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans une liste de présence, qui sera signée par les actionnaires présents et / ou les porteurs de procurations représentant les actionnaires qui ne sont pas présents et les Membres du Bureau. La prédite liste, ainsi que les procurations, après avoir été signée ne variatur par les personnes qui représentent les actionnaires qui ne sont pas présents et le notaire soussigné, restera annexé à ce procès-verbal.

Il ressort de la liste de présence qu'un million cinq cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-un (1.550.281) actions avec une valeur nominale d'un (EUR 1.-), divisé en un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-seize (1.398.176) actions de classe A et cent cinquante deux mille cent cinq (152.105) actions de classe B, sont présents ou dûment représentées à l'Assemblée. Conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les actionnaires ont été convoqués à l'Assemblée par lettre recommandée envoyées le 21 juin 2010 et partant ont eu un avis dûment adressé et ont été dûment informé de l'ordre du jour préalablement à l'Assemblée. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, énoncés ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration justifiant la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires.

2. Décision de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

3. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant jusqu'à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-) par la création et l'émission jusqu'à deux cent soixante mille (260.000) nouvelles actions de classe B sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

4. Souscription de nouvelles actions de classe B pour un prix de EUR 2,303.- chacune, se décomposant en un euro (EUR 1.-) au titre de la valeur nominale et 1,303 au titre de la prime d'émission.

5. Libération intégrale en espèces des nouvelles actions de classe B.

6. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision prise.

7. Décision d'octroyer pouvoir et autorité à tout directeur de la Société pour faire inscrire l'émission des nouvelles actions de classe B dans le registre des actions de la Société.

III. L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité:

Première résolution

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration expliquant la justification de la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve la suppression du droit préférentiel de souscription telle que présentée dans le rapport du conseil d'administration.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre vingt seize mille deux cent vingt euros (EUR 196.220.-) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent soixante-trois mille trois cent sept euros (EUR 1.563.307.-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-seize (1.398.176) actions de classe A et cent soixante-cinq mille cent trente et une (165.131) actions de classe B à un million sept cent cinquante neuf mille cinq cent vingt sept euros (EUR 1.759.527.-) par la création et l'émission de cent quatre vingt seize mille deux cent vingt (196.220) nouvelles actions de classe B sous la forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) par action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte et enregistre les souscriptions suivantes et la libération intégrale du capital social comme suit:

Souscription - Libération

- L'actionnaire existant, HAMR Holding AG, une société constituée selon le droit Suisse avec siège social à Rebstein, circonscription de Rheintal, canton de Saint Gallen (Suisse), au 17, Balgacherstrasse, immatriculée au Registre commercial du canton de Saint Gallen (Handelsregister des Kantons St. Gallen), sous le numéro CH.320.3.065.825-2, ici représentée par Monsieur Enrico Maria Neckels, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 25 juin 2010, qui déclare souscrire cent deux mille huit cent soixante et un (102.861) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de deux cent trente six mille huit cent quatre vingt huit euros et quatre vingt huit cents (EUR 236.888,88), dont cent deux mille huit cent soixante et un euros (EUR 102.861.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société;

- European Market Entry Strategies LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par Monsieur Enrico Maria Neckels prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 25 juin 2010, qui déclare souscrire vingt et un mille sept cent onze

(21.711) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de cinquante mille euros et quarante trois cents (EUR 50.000,43), dont vingt et un mille sept cent onze euros (EUR 21.711.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société;

- Monsieur Bodo von Laffert, une personne physique, né à Hambourg, le 20 juin 1969 et résidant à Westerpark, 25, 22609 Hambourg, ici représenté par Monsieur Enrico Maria Neckels, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 23 juin 2010 déclare souscrire dix-sept mille trois cent soixante neuf (17.369) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de quarante mille euros et quatre vingt un cents (EUR 40.000,81), dont dix-sept mille trois cent soixante neuf euros (EUR 17.369.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société;

- Monsieur Enrico Maria Neckels, une personne physique, né à Milan, Italie, le 1^{er} janvier 1964 ayant pour adresse professionnelle Via Paolo Uccello 8, 20148 Milan Italie, déclare, souscrire six mille cinq cent treize (6.513) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingtdix-neuf euros et quarante-quatre cents (EUR 14.999,44), dont six mille cinq cent treize euros (EUR 6.513.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société;

- Monsieur Niels Neumann-Nattermüller, une personne physique, né à Hambourg le 12 août 1972, résidant à Hambourg, Grindelhof 83 ici représenté par Monsieur Enrico Maria Neckels prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 25 juin 2010 déclare, souscrire quatre mille trois cent quarante deux (4.342) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et soixante trois cents (EUR 9.999,63), dont quatre mille trois cent quarante deux euros (EUR 4.342.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société;

- Monsieur Michael Alexander Wieninger, une personne physique, né à Passau le 8 juillet 1963 et résidant à 80336 Munich Landerwehrstrasse 16 ici représenté par Monsieur Enrico Maria Neckels, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 26 juin 2010, déclare, souscrire quarante trois mille trois quatre cent vingt quatre (43.424) nouvelles actions de classe B et les libérer intégralement par un apport en espèce d'un montant de cent mille cinq euros et quarante sept cents (EUR 100.005,47), dont quarante trois mille quatre cent vingt quatre euros (EUR 43.424.-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

Toutes les actions B et les primes d'émissions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre cent cinquante et un mille huit cent quatre vingt quatorze euros et soixante six cents (EUR 451.894,66) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, cette preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de banque, qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5.1 des Statuts est modifié et sera maintenant lu comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à un million sept cent cinquante neuf mille cinq cent vingt-sept euros (EUR 1.759.527.-) représenté par un million trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-seize (1.398.176) actions de classe A et trois cent soixante et un mille trois cent cinquante et une (361.351) actions de classe B sous la forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de refléter ce qui précède dans le registre des actions de la Société et habilite et autorise tout administrateur de la Société à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actionnaires dans le registre des actions de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprends et parle anglais, constate que, à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte en anglais prévaudra.

Dont acte, cet acte a été rédigé à Luxembourg, date qu'en tête.

Cet acte a été lu aux représentants des parties comparantes et signé par ces derniers avec le notaire soussigné.

Signé: M. PORFILIO, E. M. NECKES, P. MORALES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8055. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089986/249.

(100099500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, demeurant à Flat 5, 24 Kensington Gore, London SW7 2ET, Grande-Bretagne, Président;

- Monsieur Abdallah Salim ZAKHEM, demeurant à Kalaa Street, Sin El Fil, Beirut, Liban, administrateur-délégué;

- Monsieur Marwan G. ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à Flat 5, 24 Kensington Gore, London SW7 2ET, Grande-Bretagne;

- Monsieur Salim G. ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant à 310 Saddle Branch Court, Houston, Texas 77024, Etats-Unis.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Montbrun Révision S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086991/22.

(100097373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086992/10.

(100097381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Sarah Triboldi, avec adresse professionnelle au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie

- Gianluigi Triboldi, avec adresse professionnelle au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie

- Secondo Triboldi, avec adresse professionnelle au 1/A, Via Arderico da Soresina, 26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Gianluigi Triboldi, avec adresse professionnelle au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. de renouveler PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010087106/22.

(100097158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 9, um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 108.100.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087009/9.

(100097188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

SMCB Power S.A., Société Anonyme,

(anc. Fruits et Légumes Import S.A.).

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.752.

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRUITS ET LEGUMES IMPORT S.A., en abrégé FLI S.A., avec siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, Boulevard J. F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 73.752,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 249 du 3 avril 2000.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles Joseph BARE, administrateur, demeurant à L-3562 Dudelange, 34, rue Schiller.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Seghia MUSELLE, administrateur, demeurant à B-4520 Moha, 102, rue du Madot.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société en SMCB POWER S.A.

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la consultance en informatique.

La société a encore pour objet la prise en charge et la gestion d'événements, la démonstration et la valorisation de produit.

La société a aussi pour objet l'activité d'agent d'affaires.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

3) Suppression de la valeur nominale des actions.

4) Conversion du capital social de la société en euros et modification afférente de l'article 3 des statuts.

5) Révocation des administrateurs et administrateurs-délégués en fonction.

6) Nomination de nouveaux administrateurs et administrateurs-délégués.

7) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en SMCB POWER S.A., de sorte que le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: SMCB POWER S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 2. La société a pour objet la consultance en informatique.

La société a encore pour objet la prise en charge et la gestion d'événements, la démonstration et la valorisation de produit.

La société a aussi pour objet l'activité d'agent d'affaires.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros de sorte qu'il est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69).

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article trois (3) des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par CENT (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, étant venu à échéance, ils n'ont pas été renouvelés.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Michel LALLEMEND, expert-comptable, né à Andenne (Belgique), le 21 septembre 1955, demeurant à B-5300 Andenne, 18, rue Arthur Charles,

son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

- Madame Seghia MUSELLE, administrateur-délégué, née à Montfermeil (France), le 25 février 1958, demeurant à B-4520 Moha, 102, rue du Madot,

son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

- Monsieur Pierre DELMAL, enseignant, né à Amay (Belgique), le 11 janvier 1957, demeurant à B-4500 Huy, 63, Chaussée des Forges,

son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Michel LALLEMEND et Monsieur Pierre DELMAL, prénommés, ici représentés par Monsieur Charles Joseph BARE, prénommé, agissant en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées annexées au présent acte et Madame Seghia MUSELLE, prénommée, ici présente, et se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Le mandat de Monsieur Francis DUBREUCQ, en tant qu'administrateur-délégué de la société étant venu à échéance, il n'a pas été reconduit, ainsi que le mandat de Madame Françoise DUBREUCQ.

Sont nommés nouveaux administrateurs-délégués:

- Monsieur Pierre DELMAL, prénommé et

- Madame Seghia MUSELLE, prénommée.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bare, Muselle, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2010. Relation: EAC/2010/6867. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010089998/99.

(100099872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Bensell Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.880.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Juli 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010087027/14.

(100097141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

PHM Topco 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.814.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Pamplona Capital Partners II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner Pamplona Equity Advisors II, Ltd;

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on 29 June 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company PHM Topco 13 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 151814, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 4 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 828 dated 22 April 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 4 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares with a par value of EUR 0,01.- (one cent) each.

- The agenda is worded as follows:

1. (i) Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on 29 June 2010, (ii) setting of the new value per share at GBP 1.- (one Pound Sterling) and (iii) determination of the number of shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in exchange and replacement of the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) existing shares having a par value of EUR 0,01.- (one euro cent) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at GBP 10,130.- (ten thousand one hundred thirty Pound Sterling), represented by 10,130 (ten thousand one hundred thirty) shares having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

3. Creation of 11 (eleven) classes of shares (Class A to Class K) and allotment of the 10,130 (ten thousand one hundred thirty) existing shares to the Class A.

4. Increase of the share capital by an amount of GBP 4,870.- (four thousand eight hundred seventy Pound Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 10,130.- (ten thousand one hundred thirty Pound Sterling), represented by 10,130 (ten thousand one hundred thirty) Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, to GBP 15,000.- (fifteen thousand Pound Sterling) by the creation and issue of 3,870 (three thousand eight hundred seventy) new Class A shares, 100 (one hundred) new Class B shares, 100 (one hundred) new Class C shares, 100 (one hundred) new Class D shares, 100 (one hundred) new Class E shares, 100 (one hundred) new Class F shares, 100 (one hundred) new Class G shares, 100 (one hundred) new Class H shares, 100 (one hundred) new Class I shares, 100 (one hundred) new Class J shares and 100 (one hundred) new Class K share, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling).

5. Subscription and payment of the new shares.
6. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.
7. Amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.
8. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Company.
9. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.
10. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into Pound Sterling at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable on 29 June 2010, i.e. 0.81040.

The sole shareholder resolves to set the new value per share at GBP 1.- (one Pound Sterling).

The sole shareholder resolves that the number of shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each in exchange and in replacement of the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) existing shares having a par value of EUR 0,01.- (one euro cent) each is set at 10,130 (ten thousand one hundred thirty) shares having a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect that the corporate capital is fixed at GBP 10,130.- (ten thousand one hundred thirty Pound Sterling) represented by 10,130 (ten thousand one hundred thirty) shares, having a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create 11 (eleven) classes of shares (Class A to Class K) and to allot the 10,130 (ten thousand one hundred thirty) existing shares to the Class A.

Fourth resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of GBP 4,870.- (four thousand eight hundred seventy Pound Sterling) so as to raise it from its present amount of GBP 10,130.- (ten thousand one hundred thirty Pound Sterling) represented by 10,130 (ten thousand one hundred thirty) Class A shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, to GBP 15,000.- (fifteen thousand Pound Sterling) by the creation and issue of 3,870 (three thousand eight hundred seventy) new Class A shares, 100 (one hundred) new Class B shares, 100 (one hundred) new Class C shares, 100 (one hundred) new Class D shares, 100 (one hundred) new Class E shares, 100 (one hundred) new Class F shares, 100 (one hundred) new Class G shares, 100 (one hundred) new Class H shares, 100 (one hundred) new Class I shares, 100 (one hundred) new Class J shares and 100 (one hundred) new Class K shares, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling).

All the new shares have been entirely subscribed by Pamplona Capital Partners II, L.P., prenamed, and they have been paid-up for their nominal value by contribution in cash, so that from now on the amount of GBP 4,870.- (four thousand eight hundred seventy Pound Sterling) is at the free and entire disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at GBP 15,000.- (fifteen thousand Pound Sterling), represented by 14,000 (fourteen thousand) Class A shares, 100 (one hundred) Class B shares, 100 (one hundred) Class C shares, 100 (one hundred) Class D shares, 100 (one hundred) Class E shares, 100 (one hundred) Class F shares, 100 (one hundred) Class G shares, 100 (one hundred) Class H shares, 100 (one hundred) Class I shares, 100 (one hundred) Class J shares and 100 (one hundred) Class K share, each share with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) and which such rights and obligations as set out in the present Articles, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

Article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 8.** Save as otherwise provided for in these Articles, each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.”

Seventh resolution

Article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s), in accordance with the provisions set forth in these Articles.”

Eighth resolution

Article 19 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 19.** Interim dividends may be distributed, at any time, and in accordance with the provisions set forth hereafter, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2010, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2010 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class B shares, (ii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2011, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2011 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class C shares, (iii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2012, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2012 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class D shares, (iv) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2013, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2013 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class E shares, (v) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2014, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2014 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class F shares, (vi) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2015, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2015 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class G shares, (vii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2016, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2016 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class H shares, (viii) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2017, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2017 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class I shares, (ix) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2018, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2018 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class J shares, (x) the total amount to be distributed to the shareholder(s) for the financial year 2019, being equal to all realized and unrealized profits economically pertaining to the financial year 2019 except those derived on the assets financed by Class A shares, shall be allocated in its entirety to the holders of the Class K shares and (xi) all other amounts to be distributed to the shareholder(s) shall be allocated in their entirety to the holders of Class A shares”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 1,000.-.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A COMPARU:

Pamplona Capital Partners II, L.P., une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, agissant par son general partner Pamplona Equity Advisors II, Ltd;

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration en date du 29 juin 2010.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PHM Topco 13 S.à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.814, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 828 en date du 22 avril 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 4 mai 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. (i) Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livre Sterling au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable au 29 juin 2010, (ii) fixation de la nouvelle valeur nominale par part sociale à GBP 1.- (une Livre Sterling) et (iii) détermination du nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) en échange et en remplacement des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à GBP 10.130.- (dix mille cent trente Livre Sterling), représenté par 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

3. Création de 11 (onze) classes de parts sociales (Classe A à Classe K) et affectation des 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales existantes à la Classe A.

4. Augmentation du capital social à concurrence de GBP 4.870.- (quatre mille huit cent soixante-dix Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.130.- (dix mille cent trente Livre Sterling) représenté par 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune, à GBP 15.000.- (quinze mille Livre Sterling) par la création et l'émission de 3.870 (trois mille huit cent soixante-dix) nouvelles parts sociales de Classe A, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe B, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe C, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe D, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe E, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe F, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe G, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe H, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe I, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe J et 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe K, chacune des parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling).

5. Souscription et libération des nouvelles parts sociales.

6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 18 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 19 des statuts de la Société.

10. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livre Sterling au taux de change indiqué par la Banque Centrale Européenne applicable au 29 juin 2010, c'est-à-dire, 0,81040.

L'associée unique décide de fixer la nouvelle valeur nominale par part sociale à GBP 1.- (une Livre Sterling).

L'associée unique décide que le nombre de parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune en échange et en remplacement des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune est fixé à 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter que le capital social est fixé à GBP 10.130.- (dix mille cent trente Livre Sterling), représenté par 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune.

Troisième résolution

L'associée unique décide de créer 11 (onze) classes de parts sociales (Classe A à Classe K) et d'affecter les 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales existantes à la Classe A.

Quatrième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de GBP 4.870.- (quatre mille huit cent soixante-dix Livre Sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 10.130.- (dix mille cent trente Livre Sterling) représenté par 10.130 (dix mille cent trente) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling) chacune, à GBP 15.000.- (quinze mille Livre Sterling) par la création et l'émission de 3.870 (trois mille huit cent soixante-dix) nouvelles parts sociales de Classe A, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe B, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe C, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe D, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe E, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe F, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe G, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe H, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe I, 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe J et 100 (cent) nouvelles parts sociales de Classe K, chacune des parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Pamplona Capital Partners II, L.P., préqualifiée, et elles ont été libérées pour leur valeur nominale en numéraires, de sorte que le montant de GBP 4.870.- (quatre mille huit cent soixante-dix Livre Sterling) est à présent à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 15.000.- (quinze mille Livre Sterling), représenté par 14.000 (quatorze mille) parts sociales de Classe A, 100 (cent) parts sociales de Classe B, 100 (cent) parts sociales de Classe C, 100 (cent) parts sociales de Classe D, 100 (cent) parts sociales de Classe E, 100 (cent) parts sociales de Classe F, 100 (cent) parts sociales de Classe G, 100 (cent) parts sociales de Classe H, 100 (cent) parts sociales de Classe I, 100 (cent) parts sociales de Classe J et 100 (cent) parts sociales de Classe K, chacune des parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.- (une Livre Sterling), et ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'article 8 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.»

Septième résolution

L'article 18 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés, conformément aux dispositions des Statuts.»

Huitième résolution

L'article 19 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions qui suivent, et sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2010, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2010 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe B, (ii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2011, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2011 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe C, (iii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2012, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2012 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe D, (iv) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2013, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2013 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe E, (v) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2014, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2014 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe F, (vi) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2015, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2015 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe G, (vii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2016, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2016 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe H, (viii) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2017, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2017 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe I, (ix) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2018, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2018 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe J, (x) le montant total à distribuer aux associés pour l'année sociale 2019, étant égale à tous les bénéfices réalisés et non encore réalisés étant économiquement liés à l'année sociale 2019 exceptés ceux dérivés des actifs financés par les parts sociales de Classe A, seront distribués en leur intégralité aux détenteurs de parts sociales de Classe K et (xi) tout autre montant à distribuer aux associés sera alloué intégralement aux détenteurs de parts sociales de Classe A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à € 1.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: EAC/2010/7897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088942/310.

(100098608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Chancery Place Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.589,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.390.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Gerard Davis, gérant B de la Société, avec effet au 21 juin 2010 et a nommé au poste de gérant B de la Société, à compter du 21 juin 2010 jusqu'au 21 juin 2011, Monsieur Alan Foley né le 7 février 1973 à Cork, résident au 2^{ème} étage, Connaught House, 1 Burlington Road à Dublin 4, Ireland.

A compter du 21 juin 2010, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit:

- Halsey Sàrl, gérant A;
- Alan Foley, gérant B.

Référence de publication: 2010087080/15.

(100097156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Car Tec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 83.620.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087088/9.

(100097190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

D.D.P. Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 131, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.306.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087102/9.

(100097191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitelabel I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Tony Whiteman en qualité de gérant B de la Société avec effet au 16 juin 2010.
- La nomination avec effet au 16 juin 2010 de Alain Steichen en qualité de gérant B, né à Luxembourg le 28 avril 1958, et résidant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 16 juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, gérant A
- Maxime NINO, gérant A
- Michael FURTH, gérant A
- Alain STEICHEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010088357/21.

(100097391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Debswana Investments, Société Anonyme.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 82.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010087116/12.

(100096900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Decal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 36.549.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Sarah Triboldi, avec adresse professionnelle au 2, Via Cavour, 26020 San Bassano (CR), Italie
- Gianluigi Triboldi, avec adresse professionnelle au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie
- Secondo Triboldi, avec adresse professionnelle au 1/A, Via Arderico da Soresina, 26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Gianluigi Triboldi, avec adresse professionnelle au 15, Via Landriani, 26015 Soresina, Italie pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. de renouveler PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010087117/22.

(100097157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Capita Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.207.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WEC-
KER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;

2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010087803/20.

(100097080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

EMDI Congruent Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1J, route d'Arion.

R.C.S. Luxembourg B 122.679.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087143/9.

(100097192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Exatrade, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.

R.C.S. Luxembourg B 50.171.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087155/9.

(100097193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 171.555.034,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.760.

Par résolutions signées en date du 18 juin 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SARL, avec siège social au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010087159/14.

(100097159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Auszug aus dem Protokoll ausserordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 1. Juni 2010

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

1. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-1528 Luxembourg, 16A, Boulevard de la Foire nach L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zu verlegen.

2. Die Hauptversammlung der Aktionäre nimmt den Rücktritt von Herrn Jean Thyssen als Rechnungsprüfer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juni 2010 an.

3. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Ernennung mit sofortiger Wirkung von Herrn François Georges, geboren zu Luxembourg am 21. März 1967, expert-comptable, mit Berufsanschrift in L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zum Rechnungsprüfer (Commissaire aux comptes) bis zur Jahreshauptversammlung im Jahr 2016.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 1. Juni 2010.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg

Alexander-Mayer-Groth / Sven Frisch

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010087504/22.

(100097076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

FARACO, Anciens Etablissements Eug. Hamilius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 5.382.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087168/9.

(100097194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Goiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.476.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010087201/10.

(100097389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.660.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.331.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1463 du 16 juillet 2007

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kleopatra Lux 2 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010087254/14.

(100097357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitelabel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.343.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Tony Whiteman en qualité de gérant B de la Société avec effet au 16 juin 2010.

- La nomination avec effet au 16 juin 2010 de Alain Steichen en qualité de gérant B, né à Luxembourg le 28 avril 1958, et résidant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 16 juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, gérant A

- Maxime NINO, gérant A

- Michael FURTH, gérant A

- Alain STEICHEN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Manager

Référence de publication: 2010088358/21.

(100097371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Luminaires Francis Ney S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7480 Tuntange, 29A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.531.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087290/9.

(100097195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 111.649.

En date du 2 février 2010, l'associé Macquarie Infrastructure Group International Limited, avec siège social au 11, Rosebank Centre, Bermudiana Road, HM 08 Bermudes, a cédé la totalité de ses 251 parts sociales à Macquarie Autoroute International Sarl, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010087313/13.

(100097163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Majo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 142.773.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Livoir Sonia.

Référence de publication: 2010087314/10.

(100097153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 106.314.

En date du 2 février 2010, les transferts de parts suivants on eu lieu:

1/ l'associé Macquarie Infrastructure Group International Limited, avec siège social au 11, Rosebank Centre, Bermudiana Road, HM 08 Bermudes, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales Type A à Macquarie Autoroute International Sarl, avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert;

2/ l'associé Macquarie Motorways Group Limited, avec siège social au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 12 parts sociales de classe B à Macquarie Autoroute International Sarl, précité, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010087332/17.

(100097164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Niramore International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.463.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2010

La cooptation avec effet au 26 mars 2010 de Madame Servane PAOLONI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Julien BELLONY, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087350/17.

(100097185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

O'Key Group S.A., Société Anonyme,

(anc. Dorinda Holding S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.533.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010087351/13.

(100097056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Vertimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.356.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à Watermaël Boitsfort (Belgique), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

2. Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Luxembourg), demeurant au 128, Boulevard de la Pétrusse, Luxembourg,

tous deux ici représentés par Madame Sabrina MEKHANE, avocat, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 12 juillet 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts. La Société existe sous la dénomination de «VERTIMO S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE et UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par MILLET (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EURO (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Stéphane BIVER, CINQ CENTS (500) actions,
 2. Monsieur Alain NOULLET, CINQ CENTS (500) actions
- TOTAL: MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille EURO (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Stéphane BIVER, prénommé,
 - b) Monsieur Alain NOULLET, prénommé,
 - c) Monsieur Jean-Pierre HIGUET, Avocat à la cour, né le 23 novembre 1960 à Couvin (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, R.C.S. Luxembourg B 42166.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BIVER, A. NOULLET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31271. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097678/191.

(100109569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.946.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2862 du 28 novembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pramerica Financial Guaranty Assurance Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2010087367/13.

(100097062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Potella Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087393/9.

(100097374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANARY INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087429/11.

(100097108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Sierra de Urbasa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.318.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 April 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la démission de Mr Jerry Hilger en tant qu'Administrateur en date du 1^{er} décembre 2009.
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

Mr Francisco Javier Benito Martinez, Villanueva 19 - 1 dcha, 28001 Madrid

Mr Angel Sagastuy Gaston, Casa Provincial-Ricardo Calvo, 28016 Madrid

Mr Javier Claudio Benito Olalla, 12 Samaria, 28009 Madrid

Mr Pierre Etienne, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mr Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mrs Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011.

3. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011.

Pour Sierra de Urbasa

Référence de publication: 2010089030/21.

(100098185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sandix & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 90.408.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 11 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 11 juin 2010 que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Emile WIRTZ à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur délégué:

Monsieur WIRTZ Emile, consultant, demeurant professionnellement 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010087431/18.

(100097137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Nascer do Sol, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 99, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.345.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Madame Nathalie CORTINHAS, comptable, demeurant au 31, rue du Commerce, L-3616 Kayl.
2. Monsieur José de Jesus TEIXEIRA, chef de chantier, demeurant au 22, rue du Commerce, L-3616 Kayl.
3. Madame Maria da Conceição SOUSA DA SILVA, commerçante, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que la petite restauration.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de NASCER DO SOL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- Euros), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre Euros (24,- Euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Nathalie CORTINHAS, vingt-cinq parts	25
2) José de Jesus TEIXEIRA, vingt-cinq parts	25
3) Maria da Conceição SOUSA DA SILVA, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Evaluation des Frais

Art. 20. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de sept cent quinze (715,-) Euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

a) Le nombre de gérant est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

1) Madame Maria da Conceição SOUSA DA SILVA, commerçante, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette, gérant technique.

2) Madame Nathalie CORTINHAS, comptable, demeurant à L-3616 Kayl, 31, rue du Commerce, gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

b) Le siège social est fixé à L-3850 Schifflange, 99, avenue de la Libération.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CORTINHAS, TEIXEIRA, SOUSA DA SILVA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2010. REM 2010/896. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097553/106.

(100109209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Schreinerei Posch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 96.841.

Im Jahre zweitausendzehn, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung WEILAND-BAU s.à r.l. mit Sitz zu L-9834 Holzthum, 1, route de Diekirch, (1993 2403 555);

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN mit dem damaligem Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 27. April 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 330, vom 16. Juli 1993, Seite 15.818, eingeschrieben im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B43696;

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Wolfgang WEILAND, Maurermeister, geboren zu Neuerburg (D), am 28. August 1956, mit Berufsadresse zu L-9834 Holzthum, route de Diekirch 1,

2.- Herr Herr Patrick POSCH, Schreinermeister, geboren zu Malmedy (B), am 29 April 1974, mit Berufsadresse in L-9749 Fischbach, 11, Giallewee.

Die hiervor bezeichneten Komparenten erklären, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHREINEREI POSCH mit Sitz zu L-9749 Fischbach, 11 Giallewee, (1997 2411 275), sind.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 23. September 1997,

veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 73, vom 04. Februar 1998, Seite 3.462,

eingeschrieben im Handels - und Firmenregister unter der Nummer B96.841;

zuletzt umgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 04. November 2009,

veröffentlicht im Memorial, Recueil Special C, Nummer 188 vom 28. Januar 2010, Seite 8992,

Diese Erschienenen erklären zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Herr Patrick POSCH, vorgeannt, tritt ab ACHTZIG (80) Anteile der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHREINEREI POSCH an die Gesellschaft „Weiland Bau s.à r.l.“ vorgeannt und vertreten wie eingangs erwähnt; welche Abtretung von den Gesellschaftern angenommen wird.

Die Gesellschaft „Weiland Bau s.à r.l.“ wird Eigentümer der ihr somit abgetretenen Geschäftsanteile und sie hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage an angerechnet.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragung findet statt zu den privatschriftlichen Bedingungen welche zwischen den Parteien vereinbart wurden.

Herr Patrick POSCH und Herr Wolfgang WEILAND, beide vorgeannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft Schreinerei Posch gmbh erklären, die vorgeannten Abtretungen anzunehmen, gemäss Artikel 1690 des Code Civil.

Zweiter Beschluss

Infolge der vorstehenden Abtretung hat Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

„ **Art. 5. Ab. 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIERHUNDERTTAUSEND EURO (400.000,00.-€), aufgeteilt in VIER HUNDERT (400) Anteile von jeweils EIN TAUSEND EURO (1.000,00.-€), welche Geschäftsanteile wie folgt gezeichnet werden:

Weiland Bau s.à r.l.vorbenannt, VIER HUNDERT ANTEILE	400
Total: VIER HUNDERT Anteile	400

Dritter und Letzter Beschluss

Als technischer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Patrick POSCH, vorbenannt, ernannt und als administrativer Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird Herr Wolfgang WEILAND, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift der Geschäftsführer verpflichtet. Die Kosten dieser Urkunde gehen zu Lasten Gesellschaft „Schreinerei Posch gmbh.“

Abschätzung der Kosten

Die Kosten dieser Urkunde wurden abgeschätzt auf ungefähr 900.- Euro gehen zu Lasten der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Schreinerei Posch.“

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Posch, W. Weiland, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 juin 2010. Relation: CLE/2010/616. Reçu soixante-quinze euros (75,00.- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Eintrag im Firmenregister.

Clerf, den 24. Juni 2010.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010089451/65.

(100097335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

DIT Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.313.794,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.502.

In the year two thousand and ten, on the twenty second of June,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

DEXUS FUNDS MANAGEMENT LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Australia, with registered office at Level 9, 343 George Street, Sydney NSW 2000 PO Box R1822 Royal Exchange NSW 1225, Australia,

and registered with the Registrar of Companies of Australia under number ABN 24 060 920 783, acting as trustee of DEXUS INDUSTRIAL TRUST, a Trust governed by the laws of Australia (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Hélène Arvis, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on 22 June 2010, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of DIT Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 117.502 (the "Company"), incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed drawn up on 9 June 2006 by Me Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°1656 of 1 September 2006 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 4 June 2010 pursuant to a deed drawn up by Me Gérard Lecuit, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Hereby takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares as follows: the class A shares (the "A Shares"), the class B shares (the "B Shares"), the class C shares (the "C Shares"), the class D shares (the "D Shares"), the class E shares (the "E Shares"), the class F shares (the "F Shares"), the class G shares (the "G Shares"), the class H shares (the "H Shares"), the class I shares (the "I Shares"), the class J shares (the "J Shares").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to classify all the one thousand five hundred and eighteen (1,518) issued shares in the share capital of the Company as (i) one hundred and fifty-one (151) A Shares; (ii) one hundred and fifty-one (151) B Shares; (iii) one hundred and fifty-two (152) C Shares; (iv) one hundred and fifty-two (152) D Shares; (v) one hundred and fifty-two (152) E Shares; (vi) one hundred and fifty-two (152) F Shares; (vii) one hundred and fifty-two (152) G Shares; (viii) one hundred and fifty-two (152) H Shares; (ix) one hundred and fifty-two (152) I Shares; (x) one hundred and fifty-two (152) J Shares, all held by the Sole Shareholder, without changing the nominal value of the shares.

Third resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend Article 5.1 of the Articles of the Company to reflect the above resolution, so Article 5.1 shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at three million three hundred and thirteen thousand seven hundred and ninety-four euros (EUR 3,313,794.-) represented by one hundred and fifty-one (151) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and fifty-one (151) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and fifty-two (152) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and fifty-two (152) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and fifty-two (152) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and fifty-two (152) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and fifty-two (152) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and fifty-two (152) class H shares (the "H Shares") (ix) one hundred and fifty-two (152) class I shares (the "I Shares"), (x) one hundred and fifty-two (152) class J shares (the "J Shares"). The A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares, H Shares, I Shares, J Shares are together referred to as the "Shares", each Share having a nominal value of two thousand one hundred and eighty-three euros (EUR 2,183.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to add a third and fourth paragraph to Article 5 of the Articles, which shall read as follows:

" **5.3.** In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve (whether directly or in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve). The balance of the share premium or other reserve accounts are at the disposal of the Board of Managers.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares

shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirements of the Law. "

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 18 in the Articles of the Company as follows:

" 18. Definitions.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves as reserved in accordance with article 5.3 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitutes an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Holders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Holders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Nothing else being on the agenda, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Sole Shareholder, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DEXUS FUNDS MANAGEMENT LIMITED, une société constituée et existant en vertu du droit australien, ayant son siège social au Niveau 9, 343 Georges Street, Sydney NSW 2000 PO Box R1822 Royal Exchange NSW 1225, Australie, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Australie sous le numéro ABN 24 060 920 783, agissant comme dépositaire de DEXUS INDUSTRIAL TRUST, un Trust existant en vertu du droit australien (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Hélène Arvis, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 juin 2010, qui, initiée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être formalisé avec lui.

L'Associé Unique, agissant en tant qu'associé unique de DIT Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.502 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Me Gérard Lecuit, prénommé, daté du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1656 du 1^{er} septembre 2006 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juin 2010 en vertu d'un acte notarié de Me Gérard Lecuit, prénommé, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Adopte ici les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) Classes de parts sociales comme suit: les parts sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"); les parts sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"); les parts sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"); les parts sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"); les parts sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E"); les parts sociales de Classe F (les "Parts Sociales de Classe F"); les parts sociales de Classe G (les "Parts Sociales de Classe G"); les parts sociales de Classe H (les "Parts Sociales de Classe H"); les parts sociales de Classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); les parts sociales de Classe J (les "Parts Sociales de Classe J").

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de classer les mille cinq cent dix-huit (1,518) parts sociales existantes de la Société en (i) cent cinquante et une (151) Parts Sociales de Classe A; cent cinquante et une (151) Parts Sociales de Classe B; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe C; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe D; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe E; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe F; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe G; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe H; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe I; cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe J, toutes détenues par l'Associé Unique, sans changer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, en conséquence des résolutions précédentes, de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions trois cent treize mille sept cent quatre-vingt-quatorze Euro (3.313.794,- EUR) représenté par cent cinquante et une (151) Parts Sociales de Classe A (les "Parts Sociales de Classe A"); cent cinquante et une (151) Parts Sociales de Classe B (les "Parts Sociales de Classe B"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe C (les "Parts Sociales de Classe C"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe D (les "Parts Sociales de Classe D"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe E (les "Parts Sociales de Classe E"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe F (les "Parts Sociales de Classe F"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe G (les "Parts Sociales de Classe G"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe H (les "Parts Sociales de Classe H"); cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe I (les "Parts Sociales de Classe I"); et cent cinquante-deux (152) Parts Sociales de Classe J (les "Parts Sociales de Classe J"). Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe J sont ensemble désignées comme les "Parts Sociales", chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de deux mille cent quatre-vingt-trois euros (2,183.-EUR).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un troisième et quatrième paragraphe à l'article 5 des Statuts comme suit:

" **5.3.** En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Classe de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute part sociale ou Classe de Part Sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé (s) correspondant (s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute part sociale ou Classe de Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute part sociale ou Classe de Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite part sociale ou ladite Classe de Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve (que ce soit directement ou dans le cadre d'une diminution du capital social, le rachat de part sociales propres, liquidation ou toute autre opération aboutissant à un remboursement de prime d'émission ou de réserve). Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Classes de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Classes de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Classe A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe B en cours; aucune Part Sociale de Classe B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe C en cours; aucune Part Sociale de Classe C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe D en cours; aucune Part Sociale de Classe D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe E en cours; aucune Part Sociale de Classe E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe F en cours; aucune Part Sociale de Classe F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe G en cours; aucune Part Sociale de Classe G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe H en cours; aucune Part Sociale de Classe H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe I en cours; aucune Part Sociale de Classe I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Classe J en cours.

Dans le cas d'un rachat d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Classe de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Classe de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe de Part Sociale appropriée détenue par eux.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Classe de Parts appropriées.

Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un nouvel article 18 aux Statuts de la Société, qui sera rédigé comme suit:

" Art. 18. Définitions.

Montant Disponible

Désigne le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserve disponibles telles que réservées en accord avec l'article 5.3 des présents Statuts et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la Classe de Parts Sociale à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Classe de Parts Sociales à être annulée

	L = pertes (pertes reportées incluses)
	LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Part Sociale devant être rachetées et annulées.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Part Sociale appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe correspondante au moment de l'annulation de cette Classe appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Arvis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27860. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096039/272.

(100107497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Cameron Lux MYR Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.350.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 90 441,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 9, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on

limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is “CAMERON LUX MYR SARL”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-Town.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at EIGHTY THOUSAND Malaysian Ringgit (MYR 80,000.-) divided into ONE THOUSAND SIX HUNDRED (1,600) parts having a par value of FIFTY Malaysian Ringgit (MYR 50.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the “Parts”).

Parts may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its management as defined under Title III of the present articles of association.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three (3) members, whether participants or not, who are appointed for a determined or an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

The board of managers is authorised to proceed to the payment of interim dividends subject to the following condition that interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether Partners or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five participants, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed

until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

Art. 19. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 21. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL 1,600 parts

The 1,600 (ONE THOUSAND SIX HUNDRED) parts have been fully paid up in cash so that the amount in EURO equivalent at least to EIGHTY THOUSAND Malaysian Ringgit (MYR 80,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 19,713.30 (exchange rate (median price) on 7 July 2010: MYR 1.- = EUR 0.24642).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000.-.

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at 4 (four).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr. William LEMMER, born in Washington on June 6, 1944, residing at 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, born in Spanish Town Jam, Canada, on December 28, 1969, residing at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, born in Bad Sobernheim, Germany, on 28 August 1965, residing at 132 A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, attorney at law, born in Luxembourg on April 11, 1966, residing professionally at 22-24 Rives de Clausen, L2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL, a société à responsabilité limitée, ayant son siège social 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B numéro 90 441,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est CAMERON LUX MYR SARL.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à quatre-vingt mille Ringgits Malaisiens (MYR 80.000,-) divisé en mille six cents (1.600) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Ringgits Malaisiens (MYR 50,-) chacune.

Les parts sociales peuvent être émises avec prime d'émission.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le Collège de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Collège de Gérance en vue du rachat de ses parts sociales par la Société ainsi que l'y autorise les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer, de quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration, tel que prévu au Titre III des présents statuts.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, nommés pour une période ne pouvant dépasser six années par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement ou une composition avec ses créanciers en général, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit collège aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du collège.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est lancé de Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Le collège de gérance est autorisé à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ni associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

Art. 19. Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard soixante (60) jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 20. Les parties se rapportent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

CAMERON (LUXEMBOURG) SARL 1,600 parts

Les 1.600 (MILLE SIX CENTS) parts ont été entièrement libérées en espèces de sorte qu'au moins l'équivalent en EURO du montant de QUATRE-VINGT MILLE Ringgits Malaisiens (MYR 80.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 19.713,30 (taux de change (median price) du 7 juillet 2010: MYR 1,- = EUR 0,24642).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000,- (mille euros) .

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 26 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Ont été élus gérants de la société:

- Mr. William LEMMER, né à Washington le 6 juin 1944, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Houston, Texas (U.S.A.);

- Mr. Keith JENNINGS, né à Spanish Town Jam, Canada, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston Texas 77027;

- Mr. Dieter GROSSARTH, Finance Manager, né à Bad Sobernheim, Allemagne, le 28 août 1965, demeurant au 132 A rue de Dippach, L-8055 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Jean STEFFEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 11 avril 1966, demeurant professionnellement au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 juillet 2010. LAC / 2010 / 31053. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097252/361.

(100109388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Tosanpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.593.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOSANPO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010088310/11.

(100097248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Touch of Grace, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.909.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010088311/12.

(100097265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.579.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 6 avril 2010 et a adopté les résolutions suivantes:

1. Ratification de la cooptation de Madame Michèle Berger et Frédéric Fasel en remplacement de Messieurs Pierre Etienne et Jerry Hilger à la fonction d'Administrateur.

2. Réélection des Administrateurs suivants pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2011:

M. Giovanni Viani, 60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73

M. Frédéric Fasel, 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Michèle Berger, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

3. Reconduction le mandat du Réviseur d'entreprises Agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2011.

Pour Pictet International Capital Management

Référence de publication: 2010088947/19.

(100098182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Wildmotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8448 Steinfort, 5, rue des Pierres.

R.C.S. Luxembourg B 90.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2010088361/12.

(100097279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Allegro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.517.

L'adresse à renseigner pour les publications au registre du commerce concernant M. Manuel Hauser, gérant de la société, est désormais son adresse professionnelle soit:

8A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 juillet 2010.

Allegro S.à r.l.

Référence de publication: 2010088377/13.

(100098457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Apollo Portland EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010088382/11.

(100098471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Altomare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.132.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 juillet 2010

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande, (France), le 26 juillet 2010, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTOMARE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088424/18.

(100098121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Apollo Portland EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010088383/11.

(100098472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Acelux S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010088397/12.

(100098414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Whitelabel III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.348.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Tony Whiteman en qualité d'Administrateur B de la Société avec effet au 16 juin 2010.

- La nomination avec effet au 16 juin 2010 et jusqu'au 16 juin 2016 de Alain Steichen en qualité d'Administrateur B, né à Luxembourg le 28 avril 1958, et résidant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 16 juin 2010, composé comme suit:

- Christophe CAHUZAC, Administrateur A

- Maxime NINO, Administrateur A

- Michael FURTH, Administrateur A

- Alain STEICHEN, Administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Administrateur

Référence de publication: 2010088359/20.

(100097378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.
